

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Gestion des  
déchets radioactifs

**Résumé du Compte-rendu  
du débat public  
sur les options générales  
en matière de gestion  
des déchets radioactifs  
de haute activité  
et de moyenne activité  
à vie longue.**

septembre 2005 - janvier 2006

Etabli par la Commission particulière du débat public :  
M. Dominique Boullier, Mme Paula Ceccaldi,  
M. Jean-Claude Darras, M. Robert Guillaumont,  
M. Georges Mercadal, M. Jean-Paul Schapira,  
Mme Catherine Vourc'h.

27 janvier 2006

## DÉBAT PUBLIC SUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

### COMPTE-RENDU RÉSUMÉ

---

Ce résumé suit le plan du compte-rendu. Il comprend :

1. Un préambule sur le débat lui-même,
2. Un titre I sur l'ensemble des déchets et matières nucléaires,
3. Un titre II sur les déchets à vie longue,
4. Des conclusions pour le rendez-vous législatif de 2006.

#### PRÉAMBULE : PUBLICS, DÉROULEMENT, PORTÉE

La scène originelle, le 12 septembre 2005, lycée agricole de Bar-le-Duc. Il est 19 h. La salle est pleine, nombreux sont debout. A l'extérieur, des manifestants appellent à refuser le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs à vie longue et à signer la pétition pour un référendum (40 000 signatures déjà) ; certains appellent à refuser de participer au débat. A quelques kilomètres du laboratoire de Bure, c'est la première audition du public. Tension dans la salle, trac à la tribune et dans les premiers rangs où sont regroupés les industriels, décideurs et experts prêts à répondre en direct aux questions du public. Chacun, avec la CPDP, sait que se joue ici l'avenir du débat particulier sur la gestion des déchets radioactifs, et, avec lui, la préparation de la loi de 2006. Le débat s'ouvre. Le public est informé, engagé, en alerte, en colère. Ses questions sont pointues, puissantes et sans tabou. Dans les premières minutes, un homme s'est levé, bousculant l'ordre des prises de parole. Un haut responsable exige un droit immédiat de réponse, mais « *nul ici, sauf la commission elle-même, n'est légitime à fixer le cadre du débat* » rétorque fermement le Président. Alors, des personnes du public restées debout près de la porte, en fond de salle, s'avancent progressivement et s'assoient. Un espace venait de se construire pour un débat sans entrave ni agressivité, dans le respect des interlocuteurs. Dès ce premier soir, quelques représentations ont sans doute vacillé, vacillement propice au dialogue, sinon à la confiance. Des rationalités, des identités se sont rencontrées et confrontées au fil des réunions publiques : rationalités des experts, des gestionnaires, des producteurs mais rationalités aussi des publics ; identités d'une population et de ses territoires, mais identités aussi des métiers de l'industrie, de l'administration, de la recherche.

L'interpellation adressée avec force par un participant aux décideurs présents : « *Comment voulez-vous qu'on vous croie ?* » n'a pas quitté les quatre mois du débat.

## > Les publics du débat

### 3000 personnes ont participé au débat public :

> Grand public averti, associations d'élus de Meuse et Haute-Marne, et écologie associative nationale : Greenpeace et quatre autres associations ont participé au débat avant de se retirer définitivement lors de la controverse sur le secret défense ; les experts contradictoires sont eux revenus activement dans le débat après le 14 novembre. Très peu de représentants de la jeune génération.

> La mobilisation a été d'autant plus forte qu'on s'approche d'un territoire concerné par l'un des trois axes de recherche, en particulier de Bure ; plusieurs personnes ont participé à plusieurs réunions publiques ; très peu de représentants de la jeune génération.

> Des manifestants se sont exprimés en dehors des salles de réunions publiques : le réseau Sortir du Nucléaire et le Collectif contre l'enfouissement ont refusé de participer aux réunions publiques, mais ont rédigé chacun deux cahiers d'acteurs, dont le premier joint au dossier du débat.

> Participer pour dire quoi ?

- Pour refuser : « *l'enfouissement* » ; le nucléaire ; ce débat (trop tard, décision déjà prise, trop court, pas assez national).
- Pour défendre : le référendum, la démocratie participative, le débat ; la sortie du nucléaire ; un territoire, la Terre, les générations futures, la recherche, la sécurité des installations, le sérieux des professionnels ; l'éthique...
- Pour exprimer des préoccupations : sur l'avenir de la planète, les avancées de la science, le financement de la gestion des déchets radioactifs, la santé et le capital génétique de l'humanité, la capacité des élus à décider en connaissance de cause et à représenter les électeurs, l'avenir du débat public, les conséquences de la « privatisation » sur la sûreté...

## > Le déroulement du débat

> Des échanges et des contacts en amont pour identifier les acteurs clés, français, européens ou internationaux, cerner sans le réduire le périmètre du débat public, publier le dossier d'initialisation, concevoir et organiser le débat

> Une élaboration collective et progressive, en 4 grandes séquences :

1. Auditions des publics concernés directement par des installations liées aux axes de recherche (Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Pont-du-Gard, Cherbourg) ;
2. Grands choix scientifiques et techniques (Cité des Sciences et de l'industrie de Paris) les 1<sup>er</sup>, 8 et 22 octobre) ;
3. Démocratie et déchets radioactifs dans l'après 2006 (Joinville, Caen, Nancy, Marseille) ;
4. Synthèse (Marseille, Dunkerque, Lyon).

Au total, treize réunions publiques sans entrave ni agressivité, dont trois journées entières, plus de soixante heures de discussions. Un débat pluraliste dans un respect mutuel permanent. Un esprit d'ouverture et de dialogue, une attention soutenue, des participants très actifs, des applaudissements saluant tout cela.

## > La portée du débat

> La CPDP s'est fixé un objectif, rappelé tout au long du débat : **faire le tour des arguments pris pour leur valeur propre**. La logique ici n'est pas celle du plus grand nombre : « *les minorités n'ont pas toujours tort* » dira une opposante à Nancy. Il en est sorti des préoccupations dont nous n'avions pas anticipé l'importance : le partage d'informations et l'expertise plurielle, des rendez-vous pour débattre à nouveau, l'élargissement du périmètre, la « *remise en selle* » de l'entreposage...

> **Débat public ou débat de spécialistes en public ?** L'un et l'autre, successivement ou conjointement. Le débat s'est élaboré progressivement sans perdre de sa vigueur. La mise en ligne des verbatims, des comptes-rendus provisoires, des notes introductives ont permis à ceux qui le souhaitaient de s'approprier les problématiques, d'interroger les tribunes, d'ajouter leur point de vue. Chaque réunion a continué d'identifier les préoccupations, d'éclairer des points d'accord et de désaccord, de faire le tour des arguments.

## I - L'ENSEMBLE DES DÉCHETS ET MATIÈRES NUCLÉAIRES

### > Un périmètre élargi pour ne rien laisser en déshérence et tenir compte des évolutions.

#### **1. L'homme -sa santé, sa sécurité, son environnement, maintenant pour lui et après pour ses enfants- est la préoccupation constante du public.**

Bien que le sujet s'y prêtât, il n'y a pratiquement pas eu, en près de 70 heures de réunion, de discours pour attiser les peurs. Mais les craintes ont été très présentes : elles sont d'ailleurs le point de départ de la mobilisation du public devant une activité reconnue très dangereuse. « *Nous sommes la génération Tchernobyl* » disent des jeunes de part et d'autre de l'estrade pour expliquer leur méfiance.

Si l'on suit la distinction entre danger et risque pour « *éviter bien des confusions* », comme une intervention très approuvée le recommande, on constate que le public est principalement sensible à trois types de risques : le risque de subir, par l'exposition au rayonnement ou par ingestion via la nourriture de faibles doses répétées dans la durée ; le risque de détournement de matière radioactive à des fins terroristes ; et le risque de prolifération.

#### **2. Plusieurs constats ont conduit à un consensus sur la nécessité d'élargir le périmètre de la loi de 2006 à l'ensemble des déchets et matières nucléaires (combustible utilisé et matières séparées dont certaines sont valorisables) et leur devenir à long terme :**

> Il existe une grande variété de déchets radioactifs, sur des sites très dispersés, et tous ne sont pas encore gérés de manière complètement satisfaisante. Des lacunes ont été maintes fois signalées : les déchets miniers, sans oublier ceux des autres pays d'extraction, les rejets d'effluents, les producteurs défaillants, les sites pollués dont il ne faut pas différer la dépollution, les déchets historiques...

> La frontière entre déchets et matières valorisables se déplace suivant l'option de politique énergétique retenue. Ainsi le plutonium, matière valorisable si l'on poursuit le nucléaire, déchet ultime à vie longue si on l'arrête et inspirant des craintes aussi importantes dans les deux cas. Cet élargissement ne rejoint-il pas le sens du jugement récent de la Cour de Cassation en la matière ?

> La volonté de réduire les risques à long terme par séparation et recyclage conduit parfois à les accroître à court ou moyen terme, et à multiplier les manipulations, toujours dangereuses, de matières nucléaires : le retraitement actuel est encore dénoncé à Lyon en clôture du débat.

> Les choix de politique énergétique à venir et la recherche influent sur la nature et les quantités de déchets et de matières nucléaires à gérer. Cela n'apparaît qu'à long terme. Il faut intégrer dans les évaluations de solutions de leur gestion une vue sur 140 ans, a conclu le groupe « *scénarios* » constitué par la CPDP, pour n'oublier aucun effet différé.

#### **3. Ces constats ont amené les propositions suivantes, consensuelles à l'exception du secret :**

> Consolider, par la loi de 2006, l'existence et le financement de l'Inventaire et du Plan National de Gestion des Déchets Radioactifs et des matières valorisables.

> Parfaire en permanence ces deux documents inséparables, notamment par l'expertise plurielle (cf. point 7), pour accroître leur visibilité d'ensemble et s'assurer que l'on ne laisse rien en dehors des périmètres qu'ils couvrent, qu'on ne cherche pas à minimiser les dangers (notamment en jouant sur les unités de mesure) et que tout déchet ou matière nucléaire a une solution de gestion satisfaisante.

> Préciser les modalités de la mise en œuvre du principe, intangible et déjà affirmé, du retour à leur propriétaire des déchets étrangers traités en France, et l'accélérer.

> Juger de toute solution de gestion des déchets radioactifs à vie longue d'après un critère de risque apprécié sur l'ensemble de la filière qui conduit à cette solution, et sur son fonctionnement à long terme. La méthode des scénarios pourrait être adoptée pour cela.

> Poursuivre les recherches sur l'impact controversé des faibles doses, par la voie statistique avec la normalisation des données des registres des cancers et leur généralisation<sup>1</sup>, ou par la voie de la biologie moléculaire ou toute autre voie d'expérimentation.

> La question du secret reste en suspens : n'améliore-t-on pas la sécurité, par exemple des transports, en diffusant les informations plutôt qu'en les gardant secrètes ? En cas d'accident, le public est le premier à réagir : ne faut-il pas l'informer et le former ? Le secret sur la comptabilité du stock de plutonium séparé ne crée-t-il pas des doutes ? On devine ici une différence fondamentale d'attitude entre public et responsables, dont on rencontrera d'autres manifestations au cours du débat (cf. point 11).

## > Une maîtrise organisée et participative pour construire la confiance et acquérir la conviction.

### 4. La confiance.

C'est le paramètre directeur de tout processus de décision publique, mais plus encore quand il s'agit d'un sujet, les déchets radioactifs, qui allie contenu scientifique et résonance humaine. « *Comment voulez-vous que l'on vous croie ?* », « *Comment les scientifiques peuvent-ils être sûrs ?* », sont les questions centrales du public. Il en est de même dans tous les pays : les intervenants suédois, belge et canadien l'ont souligné, tout comme le représentant de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

Les gens veulent « *être assurés et non pas rassurés* », c'est donc de Maîtrise, et pas seulement de Gouvernance, qu'il doit être question. Cela débouche dans le débat, comme dans les pays cités, sur des propositions dans les domaines de l'organisation des acteurs et de la participation du public.

S'il y a eu consensus sur les orientations générales pointées par ces propositions, et accord explicite sur plusieurs d'entre elles, d'autres sont restées en suspens. Faut-il, toutes choses égales par ailleurs, ne retenir en 2006 que celles qui améliorent les procédures existantes, ou aller jusqu'à bousculer principes et structures pour transformer l'image du nucléaire et faire mentir ceux qui stigmatisent ce secteur comme encore marqué par des origines militaires ?

### 5. L'organisation des acteurs pour séparer et clarifier les rôles.

Plusieurs mesures ont été évoquées, de portées très différentes. Elles ont pour but de séparer les acteurs les uns des autres, et de rendre les contrôleurs indépendants :

- rendre obligatoire la déclaration de production de déchets radioactifs (?)<sup>2</sup> ;
- donner à l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) le pouvoir de vérifier les déclarations des producteurs (?) ;
- financer la mission de service public de cette agence sur le budget de l'Etat ; ou sur les mêmes fonds que les déchets à vie longue (?) ;
- confier à l'Andra la direction des recherches sur le stockage et sur l'entreposage ;
- la rendre indépendante des sources de financement de ses recherches ;
- confirmer l'application du principe pollueur payeur et inclure dans la loi les propositions du rapport de la Cour des Comptes sur les modalités d'évaluation, de réévaluation périodique et de financement du démantèlement et de la gestion des déchets à vie longue, afin que ce coût soit correctement intégré dans le prix du KWh ;
- créer un fonds dédié pour collecter et gérer les provisions ainsi constituées (?) ;
- créer un niveau politique responsable de la sûreté, par exemple sous la forme d'une autorité administrative indépendante (?)<sup>3</sup> ;
- instaurer un pilotage interministériel de la progression vers des solutions de gestion (?) ;

<sup>1</sup> Suite à une demande insistante d'un « registre national des cancers ».

<sup>2</sup> Le point d'interrogation signifie que la suggestion est de celles qui sont restées en suspens.

<sup>3</sup> A Lyon, suite à l'annonce du Président de la République, les auteurs de cette proposition l'ont précisée. Il s'agit pour eux d'une Autorité, structure légère disposant de crédits, dirigée par un directoire collégial, qui expertise et instruit sur saisine largement ouverte, puis informe, arbitre en cas de confidentialité, mais ne décide pas, bien qu'elle ait un « pouvoir d'injonction ». Il reste donc une direction d'administration centrale chargée du contrôle et de la préparation des décisions du Gouvernement.

- créer une nouvelle instance indépendante d'évaluation des recherches, faisant suite à l'actuelle Commission Nationale d'Evaluation<sup>4</sup> (CNE).

## **6. Une science forte et plurielle, et du temps pour acquérir la conviction.**

L'immense mérite -reconnu de tous- de la loi de 1991 : la recherche devient une action courante et opérationnelle de la gestion des déchets radioactifs à vie longue, des laboratoires nombreux et variés y participent, un dispositif est instauré pour son évaluation. Le débat acte cette avancée et l'étend : une science forte et plurielle fait partie intégrante de la maîtrise des déchets et matières nucléaires, dans une activité qui n'a que cinquante ans d'existence. Il montre aussi qu'il y a un long chemin à parcourir pour aller de la recherche des solutions à la conviction. Chemin fait d'évaluation, de discussion dans la communauté scientifique, de débat en public et avec le public, avec la participation directe et libre des chercheurs, ingénieurs et techniciens. Il reste à la loi de 2006 à instituer un tel cheminement et à amener tout le monde à le pratiquer.

## **7. La participation du public jusqu'au partage des connaissances.**

Ce partage suppose à la fois l'accès à l'information et l'expertise plurielle. Il doit être, comme la recherche dont il est le complément indispensable reconnu par les chercheurs eux-mêmes, un élément constitutif de la maîtrise des déchets et matières nucléaires. C'est, en outre, le ressort d'une amélioration constante de la sûreté.

Il y faut, et cela fait consensus :

- des avancées dans la pratique de la confidentialité (de défense ou industrielle et commerciale) ;
- l'accès, dans des conditions à définir, aux documents d'instruction des décisions de sûreté ;
- la mise en application d'une expertise plurielle dont les composantes indispensables, le temps, le financement, l'intervention à l'amont et le dialogue, ont été définies ;
- un lieu permanent et général de dialogue, qui a fait l'unanimité : les CLI, légitimées par la loi et financées de façon pérenne ;
- des rendez-vous périodiques plus fréquents avec le public, analogues au présent débat ;
- le tout appuyé sur des « centres de ressources » accessibles à tous.

**Comment faire entrer tout cela plus avant dans les pratiques ?** Telle est la question des experts discutants<sup>5</sup>. Elle relève d'une éthique citoyenne des opérateurs, qui semblent y être prêts (cf. point 18).

---

<sup>4</sup> Peut-être à harmoniser avec la proposition décrite dans la note précédente.

<sup>5</sup> Nous désignons ainsi le groupe qui s'est constitué au fil du débat autour et avec les experts connus pour leur position critique à l'égard du nucléaire, et invités par la CPDP à présenter une analyse critique du sujet dans le dossier d'initialisation du débat. Rappelons que ce groupe a interrompu sa participation le 22 Octobre et est revenu dans le débat le 14 novembre. Il a joué un rôle très actif notamment dans la phase de conclusion.

### > Des convictions, mais des interrogations après 15 ans de recherche

**8. Le sérieux du travail des organismes de recherche sur les trois axes de 1991 a été reconnu, et sa discussion conduit à des convictions. Mais des interrogations « pour être sûrs » subsistent.**

> Sur le stockage géologique, l'écart est entre les affirmations suivantes : « *la faisabilité est acquise en principe, il reste des points à préciser* », et : « *la faisabilité est probable, il reste des essais de durée à réaliser* ». En tout état de cause, la zone de transposition reste à étudier, car « *en géologie, tant que l'on n'a pas été y voir, on n'est sûr de rien* ». Au total, 10 ans de travaux disent les premiers, peut-être plus disent les seconds.

> La réversibilité du stockage n'est pas inscrite dans la logique technique de celui-ci. Sur demande de l'Etat, l'Andra l'a étudiée et a proposé une solution intermédiaire : « *une fermeture par étapes sur 200 à 300 ans* », cette période étant gérée « *comme un entreposage* », et son déroulement arrêté en cas d'imprévu. A Lyon, il a été ajouté que cette formule suscitait de l'intérêt à l'étranger, mais elle continue d'être combattue.

> La transmutation reste une entreprise dont le jeu ne vaut pas nécessairement la chandelle : à l'espoir qu'elle suscite dans le public selon les études sociologiques, répond la circonspection des experts. L'accord se fait néanmoins sur la poursuite sous deux conditions : une coopération internationale, et une étape de démonstration qui pourrait viser 2020. L'industrialisation est liée à l'arrivée de réacteurs de quatrième génération, qui ne se décidera pas sur le seul critère de la transmutation : date au plus près 2040. Mais si c'est en 2080, l'impact, à l'horizon 2140, de la transmutation se trouvera très affaibli. En outre, certains font valoir que la transmutation ne porte pas sur les éléments les plus mobiles mis dans un stockage.

> L'entreposage en sub-surface a reçu un soutien argumenté : les suites de la loi de 1991 ont accaparé indûment les regards sur le stockage ; l'entreposage bénéficie des progrès faits sur les colis d'entreposage, qui pourraient être aussi ceux d'un stockage ; leur évolution est prévisible et mesurable ; on sait et on peut reprendre les colis défectueux, ce qui permet de passer de la longue durée à la pérennité ; on peut envisager l'entreposage en site centralisé ou au pied des centrales nucléaires ; l'entreposage implique l'effort de mémoire ; il permet de profiter d'éventuels progrès (personne n'envisage de reprendre les éléments radioactifs dans les colis de verre, mais certains évoquent l'arrêt de la vitrification si l'horizon 2040 s'avérait réaliste pour la transmutation). Cette réversibilité est sans conteste inscrite dans la logique de l'entreposage.

**9. Ainsi la controverse s'est focalisée sur le choix entre stockage et entreposage.**

A Saint-Dizier et à Paris, les scientifiques conviennent que le choix est éthique : faire confiance à la société ou faire confiance à la géologie ? Deuxième manifestation d'une différence d'attitude fondamentale (cf. constats 3 et 14). Mais, les réactions inquiètes, à Marseille et à Pont du Gard, d'habitants de la vallée du Rhône à la simple hypothèse d'un entreposage de longue durée à Marcoule, n'invite-t-elle pas à construire un entreposage expérimental sur un site défini pour comparer entreposage et stockage à conditions équitables ? « *La décision de construire une installation pilote d'entreposage réversible de longue durée en sub-surface s'impose...* » affirment les experts discutants, « *pour avoir un choix réel dans dix ou quinze ans* ». Car le choix est éthique, il faut laisser le temps à la société de le mûrir.

## > Le temps et l'éthique, critères inséparables et incontournables d'une solution de gestion

### 10. Les échéances pour faire moins de déchets ou plus du tout.

> D'autres recherches plus ambitieuses sont évoquées pour faire moins de déchets dans une éventuelle poursuite du nucléaire : recherches par exemple sur les nouveaux types de réacteurs et, encore plus ambitieux, sur une nouvelle filière à base de thorium.

> Mais également les liens entre politique énergétique et déchets doivent être pris en compte. Ces liens ont été mis en évidence par une méthode de scénarios qui avait déjà été utilisée dans le rapport Charpin-Dessus-Pellat, et que le débat a épurée et confirmée. La méthode devrait être retenue pour prendre en compte le critère déchets dans les prochains débats en politique énergétique.

> Il ressort de ces deux facteurs quelques dates clefs :

- 2020 : à la fois date de décision du renouvellement ou d'arrêt du parc nucléaire, et échéance de la phase de confirmation expérimentale des recherches de 1991.
- 2040 : date au plus près (et au plus tard ?, comme le demande à nouveau un intervenant à Lyon) de mise en œuvre de la transmutation si on l'a décidée en 2020. Egalement date d'arrêt complet des centrales en cas de décision, en 2020, de sortie du nucléaire.
- 2140 : date d'arrêt possible du nucléaire à quantité de déchets HA-VL identique à celle de 2040, au prix de 75% de MA-VL en plus, si la transmutation a démarré en 2040, et si la décision d'arrêt est prise en 2100.

### 11. Des considérations éthiques interviennent inéluctablement dans les décisions à très longue portée, les scientifiques comme les économistes le reconnaissent. Mais l'éthique divise plus qu'elle ne rassemble. On identifie trois positions :

> Première position : l'éthique interdit d'injurier la Terre et l'avenir, si on le faisait « *la Terre se vengerait* », l'ingénieur a le devoir de reconnaître ses limites : ces affirmations conduisent toutes au refus catégorique de l'enfouissement, voire du nucléaire lui-même, puisqu'on ne peut trouver de solution satisfaisante aux déchets radioactifs en dehors de solutions prométhéennes. Ces conclusions rejoignent celles de ceux qui n'ont pas voulu participer au débat, « *les déchets arrêtons d'en produire et nous pourrons en parler après* ».

> Deuxième position : l'éthique exige que l'on prenne ici et maintenant nos responsabilités et que l'on décide sans reporter à plus tard les choix difficiles. Responsabilité de répondre aux besoins énergétiques mondiaux qui implique que l'on maintienne le nucléaire, et responsabilité vis-à-vis des générations futures qui implique de décider rapidement d'une solution pérenne de gestion des déchets. Et ceux-là se méfient de la société, mais aussi pensent, semble-t-il, que l'entreposage pérennisé serait une non-décision. Ils sont favorables à la géologie, seule gardienne possible de déchets d'une telle durée de nocivité. Les plus sûrs d'entre eux prônent une décision en 2006, et s'opposent même parfois à la fermeture progressive sur 200 à 300 ans (la « *réversibilité* »).

> Troisième position : c'est à la société qu'il convient de faire confiance, et donc à l'entreposage qui oblige à, et rend possible, d'une part la surveillance grâce à la mesure de l'évolution des colis et de l'entrepôt, d'autre part la réversibilité grâce à leur reprise. Alors que le stockage géologique suppose une fermeture, ne permet aucune mesure de l'évolution des colis, rend l'oubli probable ; et que sa « *réversibilité* » -une gestion « *comme un entreposage* » pendant 300 ans- serait un palliatif coûteux, qui montre la réticence à se passer complètement de la surveillance par la société.



## > Des territoires partenaires pour préparer des décisions partagées, quelle que soit la solution.

« *Il y a un problème d'acceptabilité territoriale* », reconnaît un élu favorable au laboratoire de Bure. La pétition pour un référendum en Meuse et Haute-Marne, avec plusieurs dizaines de milliers de signatures (40 000 selon ses promoteurs), et les interventions du public le confirment. A Lyon, il est rapporté qu'au cours d'une réunion récente, le CLIS de Bure a partagé ses votes, 20 oui et 20 non ou refus de voter, sur la question de savoir si l'expérience du laboratoire devait être poursuivie. Le débat permet d'en analyser les composantes et de formuler des éléments de réponse :

### **12. Le refus d'un processus de décision incomplet.**

> Refus unanime du stockage sans une démonstration complète de la sûreté. Pour « *être sûrs* », il faut au moins 10 ans de travaux, d'autres disent 20, pour faire des essais en vraie grandeur sur une durée plus convaincante, pour partager les connaissances par l'évaluation, la discussion des résultats dans la communauté scientifique et le débat pluriel avec le public dans les cadres et selon les méthodes citées plus haut.

> Refus d'être « piégés » dans une décision sans alternative. « *On a le choix entre Bure, Bure et Bure* », ce piège n'est pas tolérable notamment pour ceux qui ont soutenu le laboratoire au départ.

> Deux réponses émergent à partir du débat, qui ont en commun d'avancer sans brûler les étapes, mais qui ne sont peut-être pas équivalentes vues des territoires :

- Avancer sur le projet d'un stockage géologique réversible, fermé par étapes en 300 ans, dans la zone de Bure, et arrêter si la sûreté n'est pas prouvée ;

- Créer un autre site et ouvrir le choix. Un deuxième laboratoire dans l'argile ? L'intérêt scientifique n'en est pas apparu, cela a été confirmé à Lyon. Et le granite a été exclu, comme le sel. Alors un prototype d'entreposage pérenne, construit sur un site défini, en parallèle à la phase d'essais en vraie grandeur du stockage, pour aboutir à une décision entre les deux solutions dans une quinzaine d'années, comme le proposent les experts discutants (cf. point 17) ?

### **13. L'exigence d'une identité territoriale valorisante, et l'inquiétude face au déclin démographique.**

> Le public s'en prend vivement à ceux qui oseraient prétendre que l'attachement à sa propre identité n'est qu'une manifestation d'irrationalité. Il traduit l'irruption de l'humain dans la décision. Le nier, et pire encore le mépriser, serait s'engager dans une impasse, comme le succès de la pétition en faveur d'un référendum le laisse présager. Et la seule réponse en termes de compensations financières est insuffisante, voire intolérable moralement.

> Seule la formulation d'un projet de territoire pourrait permettre de dépasser cet attachement à l'identité territoriale en cas de création d'un équipement de gestion de déchets à vie longue : projet de développement en Meuse Haute-Marne, d'aménagement ailleurs si un site d'entreposage était choisi dans une zone déjà développée (le cas de Marcoule a été cité à Marseille), représentation crédible d'une nouvelle identité. Pourtant, « *la condition est nécessaire, elle n'est peut-être pas suffisante* ». D'ailleurs, elle subit un handicap : celui du scepticisme à l'égard des promesses de l'Etat suite à la question du deuxième laboratoire. La seule manière de le surmonter est de faire de l'élaboration d'un tel projet un processus largement ouvert à toutes les forces vives, comme les experts l'ont fortement recommandé à Joinville et à Nancy. En outre, un tel projet en développant « *de la vie autour* » et une stabilisation démographique, permettrait une meilleure pérennité du gardiennage, en faisant jouer un rôle à la société territoriale dans cette fonction, proposition reprise à Lyon.

Un tel niveau d'ambition paraît possible en Meuse Haute-Marne, les potentialités en ont été présentées, et la légitimité reconnue solennellement par les industriels à Lyon, comme expression « *de solidarités croisées* » entre le secteur nucléaire et ces territoires. Basé sur le développement de la biomasse, ce projet illustrerait l'efficacité des dispositions de la loi de 2004 sur la politique énergétique qui imposent des diversifications tant au CEA qu'à EDF. Mais tout dépend, aux yeux des habitants, de la manière dont est assurée l'indispensable volonté politique nationale et sa pérennité. La question est posée directement au législateur et aux opérateurs du secteur

nucléaire, par les Conseils Généraux concernés. Si cette pérennité était obtenue par un « *pacte validé par la loi* » ainsi que l'a suggéré un expert, on pourrait peut-être considérer qu'il est répondu aux vœux de ceux qui soutiennent le laboratoire et le stockage, si sa sûreté est démontrée comme une chance.

#### **14. Une demande pressante pour un référendum local.**

> Cette demande, appuyée par la pétition qui circule, s'est répétée dans toutes les réunions en Haute-Marne et en Meuse, appuyée par la pétition qui circule : « *Nous vivons en Meuse et Haute-Marne, nous y travaillons, nous aimons nos départements... Vous n'avez pas le droit de nous refuser le droit de nous exprimer.* » Et cette demande porte même sur la décision de poursuite du laboratoire.

Il y est répondu d'abord par une analyse juridique selon laquelle une collectivité locale ne peut organiser un référendum sur un sujet qui n'est pas de sa compétence. Or le sujet en question est national.

> Plusieurs parlementaires ont affirmé que la demande de la population locale d'être consultée est légitime. Directement ou par l'intermédiaire des élus ? Des parlementaires et des élus présents prennent parti pour cette deuxième formule. La question est politique, « *elle sera posée au Parlement lors du débat de 2006* » indique l'administration du ministère de l'Industrie.

> Enfin, plusieurs pays, sans pratiquer le référendum -la représentante de la Suède en a dénoncé les inconvénients-, donnent un droit de veto aux collectivités d'accueil.

C'est la construction d'une solution de gestion des déchets à vie longue qui scande le temps, par les recherches et la vue à très long terme qu'elle requiert. La prochaine échéance structurante se situera vers 2020 (cf. point 10). Comment y aller ?

A Marseille, le ministère de l'Industrie a lancé un débat de synthèse en présentant trois voies « *possibles pour la loi 2006* ». Ils ont été éclairés par l'historique et les références internationales. A Dunkerque les experts discutants ont reconnu « *les avancées du débat* » et ont exposé leurs propositions. En outre, on peut rattacher clairement aux positions éthiques qui ont ponctué le débat les propositions des uns et des autres. Enfin, à Lyon, dix-huit volontaires ont commenté ces prémisses de conclusion. Ils ont été choisis parmi les intervenants des séances précédentes, de la salle et de la tribune, couvrant toute la palette des opinions, et ont pu préparer à l'avance leur message sur un résumé du projet de compte-rendu de la CPDP.

### > La construction de deux stratégies alternatives par le débat

#### **15. L'esquisse possible de la loi présentée à Marseille par l'administration en réponse au débat.**

> L'exposé de la Directrice des ressources énergétiques et minérales (Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières) indique clairement que la loi répondra positivement à la demande d'élargissement du périmètre et de renforcement de sa maîtrise qui s'est faite jour dans le débat. Le débat à Marseille porte à nouveau et exclusivement sur cette partie. Il la désigne comme sa préoccupation première et vise à la renforcer encore. Cela a été incorporé dans le titre I

> L'exposé mentionne ensuite, pour les déchets à vie longue, qui resteront « le cœur du sujet », trois hypothèses : la poursuite des recherches, la désignation du stockage géologique comme solution de référence, ou la présentation au Parlement des deux solutions -stockage géologique et entreposage pérennisé- pour qu'il choisisse l'une d'entre elles, reconnaissant ainsi que le débat a remis sur un pied d'égalité stockage et entreposage.

> L'exposé porte enfin sur les mesures d'accompagnement : l'information et la participation du public (titre I), et le développement économique des territoires concernés (titre II).

#### **16. Ces trois hypothèses pour les déchets à vie longue, confrontées aux positions éthiques par les experts discutants, conduisent à Dunkerque à élaborer des stratégies contrastées.**

Ces stratégies visent à construire une gestion pérenne de ces déchets, en appliquant la maxime qui a émergé du débat : « *avancer sans brûler les étapes, évaluer, savoir et pouvoir s'arrêter* ».

> La première stratégie part d'une éthique de responsabilité et d'action (deuxième position du point 11). Elle marque l'avancée réalisée grâce à la loi de 1991 et aborde l'échéance 2020 avec le problème des déchets résolu, pensent ses partisans. Pour tenir compte de l'exigence de réversibilité, elle rejoint la deuxième possibilité législative décrite à Marseille par la DGEMP : ériger en solution de référence le stockage géologique avec fermeture progressive sur 300 ans, poursuivre son instruction par étapes plus courtes (cinq ans), évaluer, savoir s'arrêter, prendre une décision opérationnelle dans 10 ou 15 ans.

> La deuxième stratégie, présentée par les experts discutants, s'appuie sur une éthique de précaution. Ce principe commande d'exploiter pleinement le temps imposé pour « *être surs* », 10 à 15 ans. Ce temps permettrait : de faire partager le sentiment de maîtrise d'ensemble grâce à une pratique effective ; de construire un partenariat territorial dans le meilleur climat possible ; et d'élucider complètement les liens entre déchets et politique énergétique, voire de donner le temps aux inflexions de la loi de programmation énergétique de devenir visibles sur le terrain. Son horizon décisionnel serait l'échéance 2020, échéance qui s'impose en tout état de cause (cf. point 10).

Cette stratégie, misant sur la confiance en la société, requiert la meilleure réversibilité possible, et implique d'ici 2020 de mettre stockage géologique et entreposage pérenne à égalité de chances. Elle place le choix à cette date (2020), alors que la DGEMP (dans sa troisième hypothèse) propose de le faire en 2006. Pour cela, la loi 2006 créerait un « *double programme d'essais in*

*situ* » : l'un sur le site de Bure pour le stockage géologique, l'autre sur un site à déterminer pour l'entreposage pérenne (cf. points 9 et 12). La décision autour de 2020 pourrait être le choix de l'une des solutions ou leur complémentarité, fonctionnelle ou temporelle d'ailleurs, en quoi elle rejoindrait à terme la troisième hypothèse législative de la DGEMP.

## > L'évaluation de cette construction en clôture du débat à Lyon

### 17. Confirmation des positions générales observées à l'extérieur comme à l'intérieur du débat.

Trois positions distinguent à la fois le comportement à l'égard du débat, l'avis sur le nucléaire, et celui sur les solutions pour les déchets à vie longue.

> « *Les déchets arrêtez d'en produire, nous pourrions en discuter après* ». Ses partisans n'ont pas voulu participer au débat et ont manifesté leur présence à l'entrée des salles sans gêner la sérénité des discussions. Leur point de vue a été fréquemment développé en réunion. Les intervenants attachés à leur identité ou à la Terre qui partageaient jusque là cette position se sont révélés à Lyon plus nuancés : opposés à l'enfouissement et à la poursuite du laboratoire, ils le seraient moins à l'entreposage pérennisé, y compris « *près de chez eux* ».

> Soutien déterminé au nucléaire : des syndicats, associations ou sociétés savantes disent que les recherches conduites depuis 1991 prouvent que le stockage géologique est faisable. Il ne faut pas différer la décision de le réaliser : elle doit être prise en 2006

> « *Avancer sans brûler les étapes, évaluer, savoir et pouvoir s'arrêter* » : ceux-là reconnaissent à des degrés divers que ces recherches ont progressé mais qu'elles laissent encore des interrogations. Deux groupes se sont différenciés, qui correspondent aux positions éthiques et aux stratégies déjà décrites. Leur part à l'élaboration de la synthèse n'empêche nullement les discutants opposés au nucléaire d'affirmer à Lyon leur conviction que l'éthique nous interdit de léguer ces déchets aux générations futures, donc qu'il faut arrêter le nucléaire, plus particulièrement le retraitement qui présente les plus grands risques. Ils disent « *nécessaire* » le rôle de ceux qui défendent cette opinion en refusant le débat.

### 18. Appui unanime à l'élargissement opéré par le débat.

> La gouvernance évoquée dans la saisine ne concernait que les déchets HA-VL. Le débat a créé deux glissements de ce concept : le premier en l'appliquant à l'ensemble des déchets et matières nucléaires et en faisant des déchets HA-VL, de ce point de vue, un cas particulier. Le second en conduisant la CPDP à remplacer « *gouvernance* » par « *maîtrise* », qui correspond, pense-t-elle, à ces phrases entendues, et reprises par les opérateurs eux-mêmes à Lyon : « *Nous voulons être assurés et non rassurés* » ; « *Comment voulez-vous qu'on vous fasse confiance ?* » ; « *Vous, les scientifiques, comment pouvez-vous être sûrs ?* ».

> Outre cet appui général et convaincu à l'élargissement du périmètre de la loi de 2006 et au renforcement de la maîtrise, un certain nombre de points ont été repris à Lyon :

- l'assainissement non différé des sites pollués ;
- le financement assis sur un prélèvement spécifique pour la maîtrise d'ensemble des déchets et pas seulement les déchets HA-VL ;
- l'approbation par l'Andra des propositions la concernant : l'inventaire, un statut plus indépendant, la poursuite des recherches ;
- un accord pour qu'ingénieurs, chercheurs ou évaluateurs interviennent à titre personnel devant les instances de concertation, notamment le CLIS ;
- la déclaration des opérateurs que la participation du public est « *consubstantielle* » à la recherche de sûreté toujours plus grande dans le secteur nucléaire ;
- leur accord sur le principe pollueur payeur ;
- la création de registres régionaux des cancers et leur structuration de manière à ce que des études nationales sur des cohortes importantes soient possibles ;
- la création de lieux de rencontres permanents, appuyés sur des centres de ressources ;
- en cas d'accident les populations sont les premières à réagir, il faut les former ;
- l'expertise plurielle, les CLI légalisées et financées, le recours à des experts extérieurs au cercle des institutions responsables ;
- la consistance d'une « *autorité indépendante pour la sûreté nucléaire* » (cf. point 5).

## **19. Commentaires sur l'avancée en parallèle du stockage géologique et de l'entreposage pérenne.**

> Personne à Lyon n'a critiqué la stratégie consistant à construire un prototype d'entreposage pérenne sur un site déterminé, en parallèle aux essais dans le laboratoire de Bure. Plusieurs interventions l'ont soutenue explicitement bien au-delà du cercle des experts discutants, d'autres en ont confirmé l'intérêt, des opposants au stockage se sont dits enfin plus nuancés à l'égard de l'entreposage pérennisé.

> Sur le temps : le CEA a réaffirmé que les déchets à vie longue sont sous contrôle, affirmation non contredite, on peut « *se donner du temps* ». Plusieurs interventions ont semblé s'enchaîner : « *il nous faut dix ans de recherches avant de déposer une demande d'autorisation* » ; « *dix, quinze ans, oui c'est bien* » ; « *ce n'est pas ne rien faire : on améliore la maîtrise d'ensemble des déchets ; et « oui cela peut changer les choses, oui je l'espère à partir de ce débat* ».

> Sur l'intérêt de disposer de deux fers au feu : « *On est en présence de deux solutions tranchées faisables et acceptables par tous* » ; le prototype d'entreposage pérenne offre un choix, « *il remplace le deuxième laboratoire* ». La « *flexibilité* » doit inspirer la loi de 2006 selon le Directeur Général de la DGEMP, elle suppose d'avoir un choix. Certains retiennent le terme de « *solution de référence* » pour le stockage géologique, qu'ils préfèrent d'ailleurs à « *solution de principe* », mais sont pour autant favorables à la stratégie d'avancement sur deux lignes, le stockage géologique et l'entreposage pérennisé.

## **20. Appui à la notion de projet territorial.**

L'une des interventions prend ce thème comme thème central, soulignant l'écart d'approche qu'il doit y avoir entre cette notion et celle d'accompagnement. Une autre souligne que la participation des populations à la surveillance de l'équipement qui recevrait des déchets à vie longue, quel qu'il soit d'ailleurs, doit être partie intégrante de ce projet. La reconnaissance de solidarité croisée entre le secteur nucléaire et le ou les territoires qui recevraient des déchets à vie longue est réaffirmée par les industriels. La DGEMP confirme que ce point sera un point important de la loi de 2006.

La demande de référendum local est exprimée à nouveau, appuyée par une pétition qui circule. Toutefois le terme plus général de consultation est aussi évoqué par les mêmes.

## **21. Exigences de donner des suites au débat, et de les rendre publiques.**

Plus encore que dans les autres débats, des interventions insistantes et convergentes ont réclamé à Lyon que ce débat ait des suites et qu'on en informe le public. Selon la DGEMP, ces suites seront réparties dans deux projets de loi, loi sur la transparence et loi sur les déchets radioactifs, voire d'autres textes. Cela ne va pas favoriser leur lisibilité par rapport au débat. La CPDP se permet une suggestion : que le ministère de l'Industrie élabore un document spécifique, mettant en regard les propositions du débat public et les mesures qui y répondent dans telle ou telle de ces deux lois, ou encore dans d'autres textes ou dispositions, puisque tout ce qui est digne d'être retenu de ce débat n'est évidemment pas du ressort de la loi.